

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 23/09/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de M. HEIM Philippe), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey, MME VIGUIE Nawel (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. KROL Alfred, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BONNET Céline), M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile (Procuration de MME DUBOIS Océane), M. JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 23/09/2024

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. HEIM Philippe (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), MME BONNET Céline (Procuration à MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME DUBOIS Océane (Procuration à M. GOZÉ Émile), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME VIGUIE Nawel), M. COSQUER Cyril.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2024-43 : Intégration de nouvelles communes dans l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois.

Les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent à deux ou plusieurs communes, EPCI ou syndicats de créer une entente intercommunale sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions. Cette coopération se concrétise par la signature de conventions.

Sur l'Albigeois, une entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective a été créée en 2022 entre les communes d'Albi et de Fréjairolles.

En effet, la ville d'Albi ayant depuis 2020 une nouvelle cuisine centrale dont les capacités de production sont supérieures à ses besoins actuels, elle peut désormais répondre aux sollicitations des communes avoisinantes qui souhaitent bénéficier de ce service.

Depuis, les communes de Lamillarié, Terssac, Puygouzon, Cambon et Mouzieys-Teulet ont intégré cette entente.

Plus récemment, la commune de Dénat a fait connaître son souhait d'intégrer l'entente intercommunale à compter du 1^{er} septembre 2024, pour la restauration scolaire de son école et de son centre de loisirs.

Lors de sa conférence du 6 mars 2024, les représentants de l'entente ont émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Dénat et d'éventuelles communes supplémentaires dès lors que cela ne représentera pas plus, en cumulé, de deux cent repas par jour.

Il est donc proposé de signer l'avenant annexé à la présente délibération qui valide l'intégration de la commune de DENAT et de nouvelles communes à l'entente intercommunale « pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois » dès lors que cela ne représente pas plus , en cumulé, de deux cent repas par jour..

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2 qui permettent à deux ou plusieurs communes, EPCI ou syndicats de créer une entente intercommunale,
- **Vu** les projets d'avenants ci-annexés,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes des projets d'avenants ci-annexés, pour la convention constitutive et la convention d'application de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention CONSTITUTIVE de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective portant intégration de la commune de DENAT et de nouvelles communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'APPLICATION de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective portant intégration de la commune de DENAT et de nouvelles communes.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Nadine CONDOMINES MAUREL



Le Maire

Thierry DUFOUR


